

Date de la convocation 02/09/2021
Affiché du 08/09/21 au 08/10/21

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, François PARIS, Frédérique ALINE, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA, Nathalie FOUQUET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Hélène BLOT, Angelo GUILLARD.

Mme Alexandrine MERET a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

Madame Clément, personne la plus âgée de la commune ne sera pas notre centenaire, né le 01 Janvier 1922, elle s'est éteinte en fin de semaine dernière.

Avant ouverture de séance, M. le Maire adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont impliquées au premier forum des associations.

La séance est ensuite ouverte à 19 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

♦ **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

☞ A l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 8 juillet 2021.

☞ Prend acte de 18 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

☞ A la majorité, décide de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition à l'amiable du bien immobilier sis 2 rue d'Etzenrot, à Esternay, appartenant à la SA Poste Immo au motif que cette acquisition obligerait à retraiter un ensemble immobilier vétuste et que ce chantier de rénovation engagerait une lourde charge financière pour la commune sans visibilité certaine sur l'équilibre économique à terme.

☞ A l'unanimité,

- Décide le lancement de l'opération de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération par la rue Pasteur et du centre bourg et adopte le projet technique proposé par le Cabinet INGAÏA. La CCSSOM prendra en charge les travaux EP, EU, bordures et caniveaux, aménagements sécuritaires comme les plateaux. Le Conseil Départemental prendra à sa charge les travaux de rabotage, reprise structure et tapis de la RD. Il apportera également une aide à hauteur de 8 % supplémentaires pour les frais d'études annexes et 20 % pour les aménagements d'accompagnement (trottoirs).

- Autorise et donne mission à M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment solliciter des subventions auprès des différents soutiens potentiels dont le Conseil Départemental et à lancer d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre du projet.

☞ A l'unanimité, charge M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Région Grand Est dans le cadre du plan régional de soutien des collectivités pour les usages numériques de vidéoprotection.

☞ A l'unanimité, autorise M. le Maire à souscrire à une offre de groupe fermé d'utilisateur (GFU) et à signer la convention tripartite à intervenir avec la Région et le délégataire Losange pour la mise en place d'une boucle locale de fibre optique dédiée avec l'un des réseaux d'initiative publique très haut débit de seconde génération présent sur le territoire régional pour permettre non seulement de raccorder toutes les caméras mais également d'assurer l'interconnexion avec les bâtiments communaux. Dans ce cas particulier la Région Grand Est inclut dans sa subvention les coûts de raccordements au réseau Fibre des caméras à verser au délégataire Losange et le cas échéant du local de surveillance.

☞ A l'unanimité, décide l'implantation de 7 nouvelles cavurnes au cimetière communal.

☞ A la majorité, révisé les tarifs des concessions funéraires et cinéraires et autre tarif applicable (utilisation du caveau provisoire) dans les cimetières de la Commune. la tarification sera appliquée à compter du 01/01/2022.

☞ A l'unanimité, décide, par suite de la cession du véhicule camionnette OPEL de se doter d'un nouveau véhicule utilitaire et charge M. le Maire d'engager cet achat suivant les critères et l'enveloppe financière définis.

☞ A l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt relais avec la Banque Postale pour le préfinancement du fonds de compensation de la TVA pour l'opération Halle de la Gare

☞ A l'unanimité, procède dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits ou ouverture de programme en dépenses et recettes.

☞ A l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de gestion relative à la délégation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

☞ A l'unanimité, approuve le rapport de gestion 2021 du Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-XDemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition et dont la commune est actionnaire.

Questions diverses

■ Courrier reçu de la Société TSE informant qu'elle ne donnera pas suite à son projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Esternay.

■ En communication : courrier reçu de la Préfecture de la Marne concernant le phénomène de retrait-gonflement de certains sols argileux qui impacte le territoire de la majorité des communes du département de la Marne. La Commune est concernée par une exposition forte et/ou moyenne. Afin que les futurs projets de construction tiennent compte du risque RGA le législateur a modifié la réglementation. Tous les documents d'informations, de présentation et sites internet avec les liens utiles à la bonne prise en compte de ce risque seront mis à disposition du public et sur le site internet de la commune.

■ Une rencontre avec les Services du Département a eu lieu concernant un éventuel échange de propriété des parcelles situées à côté du skate parc et longeant la fausse rivière en vue de l'aménagement d'un parcours de santé. Un projet de découpage parcellaire sera présenté et proposé auprès de la commission départementale et du conseil municipal.

■ le sujet du projet de crèche sur la commune interpelle plusieurs des conseillers municipaux qui souffrent d'un réel manque d'information même si ce projet est porté par la CCSSOM. M. le Maire informe que cette décision a été prise en conseil communautaire et qu'à ce jour, seule une réunion avec différents partenaires a eu lieu en Mairie afin de porter plus longuement la réflexion et la possibilité de construction sur un terrain communal. Il souligne que ce projet a été discuté à plusieurs reprises et date de plusieurs années. Il rappelle que tous les conseillers sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires de la commune avant chaque réunion accompagnée de la note explicative de synthèse des sujets portés à l'ordre du jour. Ce dossier a été présenté au conseil communautaire en juin dernier.

■ M. Julien FERREIRA informe qu'il souhaite poursuivre le travail commencé avec les associations pour organiser le Forum et continuer à tisser le lien afin que tout le monde gagne en visibilité. Cet axe pourra être discuté dans un premier temps lors de la réunion du calendrier des fêtes fixée au vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20 h salle L. Colette La Gare.

■ Mme Patricia ROYER rapporte le contentement de certains parents sur la circulation et le stationnement des véhicules à proximité des écoles qui s'est nettement amélioré. M. le Maire souligne qu'en sus de la présence de la Policière municipale il a maintenant 19 places supplémentaires disponibles au stationnement sur le parking de la Halle.

■ Mme Patricia ROYER demande où en est le projet d'aménagement du parc de jeux. M. le Maire précise qu'il est en attente du retour des partenaires financiers sollicités pour ce projet et rappelle qu'une réflexion d'équilibre devra être menée sur l'implantation des différents jeux.

■ Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de crédit a été ouverte pour la reconfiguration du site internet communal. il est complexe voire impossible dans la version actuelle d'apporter soit des corrections soit de nouvelles pages ou index. il fait confiance à l'équipe en charge de cette opération et à sa disponibilité retrouvée pour initier cette réalisation avant la fin de cette année

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Vu pour être affiché le 08/09/2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 8 septembre 2021.

Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.09.08 21:24:54 +0200
Ref:20210908_152607_1-1-O
Signature numérique
le Maire